

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
desannonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C<sup>e</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Juin 1874.

## Chronique générale.

## UN ANNIVERSAIRE.

Tous les ans, à Versailles, l'anniversaire de la naissance de Hoche est célébré par un banquet où ne manque jamais de paraître la fleur des révolutionnaires. Tous les ans aussi, cette fête est l'occasion d'une saturnale politique, qui se passe à huis clos, par ordre de police, mais dont les feuilles radicales ont toujours eu soin de publier le récit.

Cette année, comme toujours, nous avons donc le menu de ce dîner à double fin. Il ressemble aux précédents, et l'on n'aurait aucun motif de s'en occuper davantage ; si, pour la première fois, on n'y voyait figurer le centre gauche, enfin descendu jusqu'aux bas-fonds, d'où, jusqu'ici, ses chefs les plus en vue protestaient qu'ils sauraient toujours s'écarter.

C'est M. Feray (d'Essonne) qui nous a donné ce spectacle. Entre Gambetta et Jules Favre, dont il tenait la main, se figurant peut-être qu'il les attire à lui quand ils le traînent à eux, le représentant du centre gauche a eu la naïveté de porter en cette compagnie la santé du maréchal de Mac-Mahon. Il y a joint des vœux pour la République conservatrice, établie définitivement, et qu'il compare à l'étoile polaire, guidant, au milieu des tempêtes et des écueils, le navire qui a nom Feray.

Ces pauvretés n'ont rien de neuf ; ce qui était nouveau, c'était de les entendre redire en un tel lieu, devant un tel public et par un orateur à tournure honnête, s'obstinant à ne pas voir la figure niaise que devait faire un conservateur à titre quelconque parmi ces radicaux.

Mais, s'il ne l'a pas vu, ses convives eux-mêmes se sont chargés de nous le faire voir. Avant lui, l'on avait porté un toast à la mémoire de Hoche, et précédemment un M. Farjasse avait débuté par l'éloge fervent de M. Thiers.

Les Jules Favre et les Joly avaient continué par des dithyrambes forcées en l'honneur de leur République, laquelle, visiblement, ne ressemble en rien à l'honnête et chimérique personne qui paraît avoir séduit M. Feray.

Venant après tout le monde et nous donnant le véritable caractère de cette manifestation, M. Gambetta s'est bien gardé de répondre aux avances de M. Feray.

La République conservatrice, la loyauté du maréchal de Mac-Mahon, fadaïses que tout cela. M. Gambetta ne connaît que sa République à lui.

En fait de président, il ne veut saluer que le petit Catilina dont avait déjà parlé M. Farjasse et dont il refait l'éloge.

Quant aux hommes de la République conservatrice, l'ex-dictateur veut bien les admettre à résipiscence, oublier leur origine, et ne pas les exclure de sa propre République, mais c'est à condition qu'ils renieront toutes les convictions de leur passé pour adopter les idées dont il s'est fait l'organe et dont il promet le triomphe.

Sur ce chemin, d'ailleurs, il consent à reconnaître que M. Feray, comme les autres membres de son groupe, ont déjà fait bien

des pas. Encore un effort, semble-t-il leur dire. Ouvrez franchement les bras à la République radicale, et l'avenir est à nous, c'est-à-dire à la révolution.

Nous n'exagérons rien, et tel est bien le résumé fidèle des harangues échangées entre les loups de la gauche et le berger d'Essonne qui prépare avec eux le massacre de la bergerie.

Nous en parlons sans surprise, car nous n'avons cessé de dire que la politique du centre gauche mènerait fatalement à cette absorption finale.

Il n'est pas moins instructif de constater cette union scandaleuse ; il ne l'est pas moins de remarquer que, pour la première fois, dans le banquet radical consacré à Hoche, le nom de Mac-Mahon s'est trouvé compromis par le fait du centre gauche et volontairement rabaisé au-dessous de M. Thiers, que M. Feray a fourni prétexte à la radicaillerie d'exalter encore plus.

Enfin, il ne l'est pas moins d'offrir ce spectacle au centre droit, qui voit où nous mènent les complaisances du centre gauche, et qui, par des faiblesses ou des obstinations semblables, refuse de coopérer au salut de la France, en coopérant au retour de la monarchie.

AUGUSTE ROUSSEL.

Voici quelques détails sur la séance tenue avant-hier par la commission des Trente :

La commission a clos dans cette séance la discussion générale sur la proposition Périer. Elle a passé à la discussion des amendements. M. Tallon a développé son amendement tendant à proroger pour dix ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, et à faire nommer par l'Assemblée un vice-président de la République. M. Dufaure a combattu la proposition de M. Tallon. M. Antonin Lefèvre-Pontalis a combattu aussi la prorogation pour dix ans, mais a soutenu la nomination d'un vice-président par l'Assemblée.

Un débat auquel ont pris part MM. de Talhouët, Daru et Dufaure, s'est engagé sur cette proposition. Finalement, M. Tallon a retiré sa proposition en se réservant le droit de la développer plus tard.

M. Paris a développé l'amendement qu'il a présenté ; mais il a bientôt reconnu que cet amendement devait être rattaché à la proposition de M. Lambert Sainte-Croix. La commission a décidé enfin qu'elle mettra à son ordre du jour le lundi le vote sur la proposition Périer, pour laquelle l'urgence a été déclarée. Elle passera ensuite à la discussion de la proposition Lambert Sainte-Croix.

La sous-commission du 5<sup>e</sup> bureau, chargée d'examiner les documents relatifs à l'élection de M. de Bourgoing, attend toujours ceux que doit lui fournir le ministre de la justice.

M. de Bourgoing est contrarié de ce retard et désirerait savoir à quoi s'en tenir.

Le duc de Broglie fait, dit-on, tous ses efforts pour reconstituer l'unité du centre droit et ramener la fraction qui semblait disposée à se rallier à la proposition Casimir Périer.

Le succès de cette dernière semble décidément compromis.

Le général de Cissey, ministre de la guerre, ne semble pas complètement d'accord sur plusieurs points avec les membres de la commission de réorganisation de l'armée.

Ce désaccord retardera certainement la discussion publique de la loi relative à l'organisation des cadres dans l'armée.

On se préoccupe toujours dans les couloirs des entrevues qu'auraient MM. Buffet et Batbie avec le maréchal.

On parle toujours de ne pas maintenir le général Le Flô comme ambassadeur à Saint-Petersbourg.

Il est vraisemblable que le centre gauche s'alliera avec la gauche pour prier la commission des Trente d'activer ses travaux, si, ce qui est possible, elle ne pouvait se mettre d'accord sur une des propositions qui lui sont soumises.

Nous apprenons que l'interdiction de la vente du XIX<sup>e</sup> Siècle sur la voie publique est maintenue.

Les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux n'auront probablement pas lieu avant la deuxième quinzaine de septembre.

Le nouvel ambassadeur d'Espagne, M. le marquis Vega de Armijo, et M<sup>me</sup> la marquise Vega de Armijo, arrivés à Paris, sont descendus à l'hôtel de l'ambassade, au quai d'Orsay.

La gauche, assure-t-on, doit interpellier le ministre de l'intérieur au sujet d'une provocation directe à un coup d'Etat, publiée par une feuille bonapartiste de province.

M. de Goulard est toujours au plus mal.

M. Viox, député de Meurthe-et-Moselle, vient de mourir.

On lit dans le Français :

On s'entretient beaucoup en ce moment, dans les différentes parties de la société parisienne, de cet officier de l'armée qui, il y a quelques jours, après avoir subi, à un de nos cercles les plus connus, des pertes de jeu considérables, s'est donné la mort. Ce suicide a provoqué, paraît-il, l'attention de l'administration sur le caractère tout à fait fâcheux que certains de nos cercles ont pris et les habitudes de jeu qu'ils entretiennent. On disait que le général de Ladmirault et M. Léon Renault avaient eu à ce sujet une conversation avec le maréchal de Mac-Mahon.

Le tribunal civil de la Seine a rendu son jugement dans l'affaire du domaine contre Courbet, au sujet de la colonne Vendôme ; le peintre communal a été condamné à payer des dommages-intérêts à régler par état.

Il y a déjà huit jours que M. Casimir Périer colportait dans les couloirs de la Chambre la lettre de M. le comte de Montalivet, publiée par le *Journal des Débats* ; elle n'y produisait qu'un effet médiocre, car l'on savait de source certaine que cette lettre reproduisait l'opinion personnelle de M. de Montalivet, et rien de plus.

La *Post* de Berlin dit que la réunion du congrès de Bruxelles est maintenant assurée. Elle ajoute que l'on ne sait pas si la France y prendra part, et que l'Angleterre n'a pas encore pris de résolution définitive, mais que les scrupules que cet Etat a d'abord montrés, à cause de la neutralité qu'il a pour principe de pratiquer, ont été écartés.

Les frères et amis chargés de faire la propagande ultra-républicaine à Paris manquent réellement de finesse. C'est ainsi que, autour de la gare de la rive droite, ils glissaient, ces jours derniers, entre les mains des passants, de petits rouleaux, gros comme de minces cigarettes, et s'enfuyaient. Le rouleau était formé par une feuille de papier photographique de la grandeur d'une carte de visite, sur laquelle figuraient les portraits de Rochefort, de Félix Pyat, de Vallès, de Gaillard père, etc.

M. Félix Pyat revendique, dans une lettre adressée au *Times*, la veille de l'ouverture du procès intenté par le domaine à Courbet, la responsabilité du renversement de la colonne Vendôme. Ce mouvement généreux nous aurait étonné de la part de l'homme qui a toujours si bien réussi à échapper à la responsabilité de ses actes, si sa lettre n'était pas datée de Londres. Du moment qu'il n'en saurait résulter pour lui aucun danger, M. Pyat est capable de tous les héros-mes.

## Nouvelles extérieures.

## PRUSSE.

M. de Bismark est bien dans l'intention d'utiliser les loisirs qu'il s'accorde cette année aux eaux de Kissingen, en Bavière.

Déjà M. Minghetti, sous prétexte d'aller rejoindre sa femme, est parti pour la même destination.

Les deux hommes d'Etat se rencontreront probablement souvent et deviseront ensemble de l'avenir de l'Allemagne et de l'Italie.

Le grand chancelier de l'empire a toujours jugé les stations balnéaires propres aux causeries politiques, et on se rappelle que, sous l'Empire, il se fit ordonner par ses médecins les eaux de Biarritz.

Elles eurent pour lui et pour la Prusse les résultats que l'on sait !

Quelque temps après, en 1866, Napoléon se réveillait aux Tuileries au bruit du canon de Sadova. Il était un peu tard pour reconnaître qu'on s'était laissé jouer de la pire façon. On sait ce qui advint après !

A Kissingen, quels plans combineront les deux ministres et quelles lignes M. de Bismark tracera-t-il sur cette malheureuse carte d'Europe, contre laquelle s'exercent sans cesse les grands crayons du chancelier ?

Un reporter anglais, il y a quelques mois, eut la singulière idée de faire l'histoire de ces deux fameux crayons, dont l'un est spécialement destiné à marquer les nouvelles frontières et les nouvelles conquêtes que rêve pour la Prusse le prince de Bismark.

La Providence permettra-t-elle encore longtemps que la France et l'Europe soient à la merci de l'homme d'Etat prussien que les fautes politiques de l'Empire ont fait si puissant, et dont nos divisions intestines favorisent si bien aujourd'hui les projets ?

#### ESPAGNE.

Les journaux publient la dépêche suivante :

« Bayonne, 27 juin.  
» Le général Echague a attaqué le 25, au matin, les positions carlistes par Okeiza.  
» On ignore les détails. »

#### ROME.

On mande de Rome, le 26 juin, à l'Agence Havas :

« Le Pape a reçu aujourd'hui la noblesse romaine restée fidèle au Saint-Siège.

» Répondant à l'adresse de dévouement qui lui a été présentée, le Pape a parlé des dernières démonstrations. Il a dit que la démonstration de dimanche était spontanée, magnifique, universelle; celle de mercredi, impie et méprisable.

» Les auteurs de la manifestation de dimanche sont venus pendant le jour, et leurs cris étaient des présages de vie. Ceux de mercredi sont venus pendant la nuit, et leurs cris étaient des menaces. Les premiers sont donc les fils de la lumière, et les autres les fils des ténèbres.

» Le Pape a ajouté qu'il avait reçu une lettre l'invitant à quitter Rome, où sa personne n'est pas en sûreté. « Mais, a-t-il dit, nous sommes restés et nous resterons ici tant que Dieu et les circonstances le permettront. »

### Nouvelles militaires.

L'arrivée de M. de Cisse au ministère de la guerre a mis de nouveau en discussion, à la commission de réorganisation de l'armée, la question des bataillons à quatre ou à six compagnies. Sous M. du Barail, le bataillon à quatre compagnies avait presque été définitivement adopté, mais M. de Cisse tient pour les six compagnies actuelles et s'efforcera de faire prévaloir son avis. La grave question de l'organisation du bataillon est donc encore loin d'être décidée.

On lit dans le *Soir* :

La commission de réorganisation de l'armée a continué la discussion du projet de loi relatif à l'amélioration du sort des sous-officiers, et adopté le rapport de M. le général Chareton sur ce projet.

Les bases adoptées sont les suivantes :

A la sortie de l'armée, les sous-officiers présentés pour des emplois civils recevront 4 fr. 50 par jour jusqu'au moment où ils seront pourvus de l'emploi demandé.

Toutefois, ils pourront être pourvus de ces emplois dans les six mois qui précéderont leur libération.

Les sous-officiers pourraient en outre obtenir une pension de retraite à trente-cinq ans d'âge, après douze ans de services, et le cumul de cette pension avec le traitement de l'emploi civil obtenu par eux serait autorisé jusqu'à concurrence du chiffre total de 4,200 francs.

On nous annonce qu'une importante décision, intéressant au plus haut degré notre avenir militaire, vient d'être prise au sujet de notre armement. Il s'agit de l'adoption d'une des transformations proposées pour l'arme Chassepot. La commission, présidée par le maréchal Canrobert, s'est prononcée à la majorité de 5 voix contre 4 pour le fusil de M. Gras, chef d'escadron d'artillerie, contre celui de Beaumont modifié.

Le président de la commission, le duc d'Aumale, le général Canu, président du comité d'artillerie, et les généraux Renson et René, ont voté pour le fusil Gras; l'infanterie, représentée par les généraux Douay, Dumont et Ducrot, et la cavalerie, représentée par le général du Preuil, pour le fusil Beau-

mont. Le général Douay, paraît-il, s'est montré défenseur acharné de cette dernière arme.

Les essais faits dans les corps auxquels on a envoyé des modèles des deux armes ont été plus favorables à la première, pour laquelle s'était déjà prononcé le comité d'artillerie.

On nous écrit de Metz que l'autorité militaire prussienne serait dans l'intention de laisser intactes les fortifications actuelles de la place, sauf celles de Saint-Privat qui seraient démolies et remplacées par un seul ouvrage élevé à huit cents mètres plus en avant.

Le fort Saint-Quentin a déjà été muni de défenses nouvelles : sur le versant ouest du mont on a construit un ouvrage nouveau destiné à dominer en amont de Metz, et par-dessus la place, toute la vallée de la Moselle.

Des instructions ont été envoyées par le ministre de la guerre aux généraux commandant les brigades d'artillerie attachées aux dix-neuf corps d'armée, pour que les régiments placés sous leurs ordres soient exercés à l'embarquement et au débarquement du matériel de campagne sur les wagons de chemins de fer. Des dispositions ont été prises à cet effet avec les diverses compagnies de chemins de fer.

### Chronique locale et de l'Ouest.

Sous ce titre : *Les Artistes Angevins à l'exposition des Beaux-Arts de 1874*, le *Journal d'Angers* publie la notice suivante sur l'un de nos compatriotes :

M. AUGUSTE-CHARLES CORBINEAU.

M. Auguste-Charles Corbineau est né à Saumur.

Sa famille, reconnaissant en lui une vocation irrésistible pour les arts, l'envoya étudier à Paris la lithographie et le dessin.

M. Corbineau avait 16 ou 17 ans lorsqu'il quitta sa ville natale. Après plusieurs années d'études spéciales dans la capitale, il alla diriger à Blois une imprimerie lithographique.

Mais bientôt, fatigué de ne pas trouver en province les éléments nécessaires au développement et au perfectionnement de ses facultés artistiques, il quitta son imprimerie et revint à Paris, afin de puiser de nouveau à la source vivifiante de tout ce qui est grand, de tout ce qui est beau, de tout ce qui est nouveau.

Pendant quelques années, il se livra avec passion à la culture des arts qu'il aimait; musicien autant que peintre, il partagea son temps entre ces deux études qui procurent à l'âme de si ineffables jouissances; et, pour avoir la satisfaction d'exécuter les chefs-d'œuvre de nos grands compositeurs, il fit la seconde partie de violon dans les concerts populaires de Padeloup.

C'était là pour lui une délicieuse distraction qui, tout en ajoutant à ses ressources pécuniaires, lui permettait de satisfaire son goût pour la belle et grande musique d'ensemble.

Mais il s'aperçut bientôt qu'entraîné par le charme, il accordait à la musique plus de temps qu'il n'avait eu d'abord l'intention de lui consacrer, ce qui l'obligeait à négliger l'étude de la peinture; il abandonna les concerts Padeloup pour se livrer tout entier au dessin.

Il se mit à fréquenter assidûment l'atelier de Suisse et de Jacques, où les travaux s'exécutaient sous l'inspection de M. Hébert.

Sous cette direction, M. Corbineau fit en peu de temps de rapides progrès; mais, par suite de la nomination de M. Hébert à l'école française de Rouen, il fut bientôt privé des précieux conseils de l'éminent professeur.

M. Corbineau, dans sa vie artistique, n'eut pour ainsi dire que cet apprentissage; mais doué tout particulièrement des dons de la nature, et artiste en quelque sorte par intuition, il débuta, en 1863, après s'être essayé dans l'exécution de quelques portraits à l'huile, par un tableau de genre : *Intérieur de chambre à coucher avec personnage*, qui fut admis d'emblée à l'exposition de cette année.

Ces heureux débuts étaient bien faits pour

encourager M. Corbineau, et depuis cette époque il eut la satisfaction de voir ses œuvres figurer au salon chaque année, ou du moins chaque fois qu'il eut à en soumettre au jury.

En 1865, il exposait un *Intérieur de boudoir avec une jeune fille lisant* (portrait).

En 1866, le *Sommeil*, étude d'enfant; c'est une petite fille endormie sur un lit en désordre, elle est presque nue et est entourée de ses jouets.

En 1868, un *portrait* de jeune fille.

En 1869, le *portrait* de P.-J. Proudhon, le publiciste, commandé par sa famille, et *Fruits et fleurs* (nature morte).

En 1870, enfin, le *portrait* de M. Harman, le directeur du Vaudeville, et un *payage*, *Les bords de la Marne à Chelles*.

M. Corbineau n'a pas exposé l'année dernière, mais cette année il a envoyé à l'exposition une toile ovale de 1 mètre 40 sur 90 centimètres, représentant une jeune fille endormie sur une roche moussue (grandeur nature), c'est la *Sieste*.

Un rayon de soleil se joue dans la chevelure blonde de la jeune fille, dont le corps, presque tout entier dans l'ombre, ne reçoit que quelques touches lumineuses qui accusent ses formes jeunes et souples; un jupon bleu terne, une chemise de toile composent son costume; le bras droit demi-nu, en raccourci, soutient légèrement la tête; l'autre main, pleine de fleurs, est négligemment abandonnée sur les genoux.

La jeune fille est couchée sur une gerbe de blé; la figure, qui respire une grâce enfantine, est encadrée comme d'un ornement naturel de fleurs et d'épis mûrs. L'expression du visage est celle d'un contentement tranquille qu'aucun rêve ne trouble; c'est le sommeil de l'innocence.

Le rayon de lumière qui éclaire le haut du front et les cheveux fait ressortir la teinte brune des joues hâlées par le soleil et le grand air.

L'exécution, quoiqu'un peu molle, dit le chroniqueur du journal le *Français*, ne manque ni de souplesse, ni de charme. Le travail développera chez M. Corbineau des facultés qui révèlent un artiste.

Nous ajouterons à cette appréciation que M. Corbineau a déjà maintes fois fait ses preuves, et que toutes ses œuvres sont marquées au coin du vrai talent.

RENÉ DE LAFOREST.

L'ouverture de la chasse aura lieu, croit-on, vers le milieu du mois d'août, dans toute la France.

### Tribunaux.

La Cour des appels (police correctionnelle) a rendu son arrêt dans l'affaire Ferrand, Lemoine, Delaville, veuve Lebarazer et Wilson, sur l'appel à minima interjeté par le ministère public du jugement prononcé le 25 mars dernier par la 7<sup>e</sup> chambre.

On se rappelle que le tribunal, après avoir donné défaut contre Wilson et Vincent, non comparants, avait condamné Ferrand à 3 ans d'emprisonnement, 3,000 fr. d'amende et à des dommages-intérêts, et envoyé Lemoine, la veuve Lebarazer, Delaville, Richer, Pilon, Wilson et Vincent des fins de la poursuite sans dépens.

Le ministère public, ainsi que nous l'avons dit, a interjeté appel de cette décision à l'égard de Lemoine, veuve Lebarazer, Delaville et Wilson. Ferrand, de son côté, avait également interjeté appel.

La Cour, en ce qui concerne Ferrand, confirme le jugement, et condamne le prévenu à la restitution envers l'Etat de 473,382 fr. 64 en plus de la somme fixée par le premier jugement; en outre, condamne Lemoine à 4 ans de prison, 25 fr. d'amende et à la restitution à l'Etat de 72,282 fr. 15; Delaville à 4 ans de prison, 25 fr. d'amende, et à 60,000 fr. de restitution envers l'Etat; veuve Lebarazer à 3 mois de prison, 25 fr. d'amende et à restituer 35,374 fr. à l'Etat. Enfin, par défaut, Wilson, à 2 ans de prison, 25 fr. d'amende et à des dommages-intérêts à fixer par état.

### COUR D'ASSISES DE LOT-ET-GARONNE

Audience du 17 juin.

SÉQUESTRATION D'UNE MÈRE PAR SON FILS.

L'accusé est le nommé Jérôme Cassany, cinquante ans, cultivateur, domicilié à Villefranche, arrondissement de Nérac.

Voici les charges relevées contre lui par l'acte d'accusation :

Le 16 mars dernier, informé par M. le maire de la commune de Villefranche que Jérôme Cassany tenait sa mère enfermée dans une écurie où elle souffrait du froid et de la faim. M. le juge de paix du canton de Casteljaloux se transporta au domicile de l'inculpé.

Il trouva cet individu tout seul chez lui, occupé à faire la cuisine, et lui ayant demandé où était sa mère, Cassany montra du doigt une petite étable, ayant plutôt l'aspect d'un chenil, dont la porte en planches jointes était cependant solidement fermée. Sur les instances du magistrat, il consentit, après quelques hésitations, à lui en remettre la clef.

A peine M. le juge de paix a-t-il ouvert cette porte qu'un lamentable spectacle s'offre à ses regards : A côté de fagots de bois, dans un meuble semblable à celui dont on se sert pour faire égoutter la vaisselle, entouré d'une galerie de 0,38 c. d'élévation et mesurant 1 m. 20 de long sur 0,78 de large, il aperçoit à moitié enfouie dans de la paille, à peu près pourrie, une femme couchée, ramassée sur elle-même, les genoux rapprochés du menton, recouverte de lambeaux de toile sordides, et souillés d'ordures.

Cette femme, âgée de soixante-dix ans environ, d'une saleté repoussante, d'une maigreur excessive, est littéralement rongée par la vermine.

Aux premières paroles que lui adresse le juge de paix, Marie Bégoule lève un peu la tête, cherche du regard et demande d'un air craintif où est Cassany. Dès qu'elle sait qu'il est à côté d'elle, elle laisse retomber sa tête et garde le silence. Elle ne se décide à parler que lorsqu'on lui a donné l'assurance que Cassany s'est éloigné. Elle fait alors connaître, sur un ton très-affirmatif, que c'est lui qui l'a enfermée, qu'il l'a maltraitée, qu'il la laisse jour et nuit dans ce lieu infect, et qu'il ne lui donne pour nourriture que du pain et de l'eau.

M. le juge de paix remarque, en même temps, que Marie Bégoule est tellement dominée par la crainte, qu'elle ne répond jamais à une question, sans demander plusieurs fois : « Où est Cassany ? » et qu'elle répète souvent à voix basse : « Tirez-moi d'ici. »

On lui présente un morceau de pain, et elle le dévore si promptement, qu'elle l'avale, pour ainsi dire, sans le mâcher.

Un médecin, commis à l'effet de l'examiner séance tenante, constata de nombreuses traces de contusions et d'ecchymoses, qu'il attribua aux mouvements que cette malheureuse avait dû faire dans sa couche trop étroite et trop courte. Il remarqua en même temps que ses muscles étaient presque atrophiés, comme si une nourriture insuffisante n'avait pu depuis longtemps fournir au corps des éléments réparateurs.

Ses facultés intellectuelles, sans être anéanties, avaient également subi de profondes modifications. Résumant enfin son opinion, le docteur déclara que l'état de Marie Bégoule était dû aux mauvais traitements dont elle était la victime.

A la suite de ces tristes constatations, le parquet de Nérac fut avisé, Marie Bégoule fut transférée à l'hospice de Casteljaloux, et une information criminelle fut requise. Elle a démontré la complète exactitude des révélations déjà signalées par M. le juge de paix. Il est établi que l'odieuse conduite de Cassany envers sa mère date de l'automne dernier.

De nombreux témoins ont fait sur ce point les précisions les plus accablantes à l'encontre du prévenu. Anne Farge, épouse Bastal, notamment, raconte qu'au mois de février, ayant voulu voir Marie Bégoule, et l'ayant trouvée fermée à clef, celle-ci lui dit : Cassany m'a mise là parce qu'il veut me faire passer pour folle... j'ai bien froid... ne le dites pas, parce qu'il me ferait... il me ferait... — Il vous donne cependant du pain ? reprit le témoin. — Pas trop. — Je voudrais vous dire quelque chose, êtes-vous seule ? — Vous reviendrez un autre jour, nous jetterons la porte à terre, et vous me ferez donner du pain, car je n'en ai pas beaucoup... mon mal est toujours de plus en plus grand. — Je fus tellement saisie, ajoute le témoin, que je ne pus répondre et je m'en allai. La femme Bastal continue : Ensuite j'ai très-souvent entendu Cassany menacer sa mère ; un jour je l'entendis qui lui disait : Vieille G..., tu n'as rien ici à toi, tout est à moi, ne dis rien, parce que je te couperais en deux.

Dans ses interrogatoires devant le magistrat instructeur, le prévenu a cherché à démontrer que l'accusation dont il est l'objet n'a point de base. Il prétend que sa mère était tout à fait folle; que c'était dans l'intérêt de sa conservation qu'il ne la laissait pas sortir, et que s'il l'enfermait dans une étable, c'est que dans la maison elle se serait brûlée.

La procédure révèle enfin que Marie Bégonne n'a pas été la seule victime des mauvais traitements de Cassany.

Cet individu épousa, il y a quelques années, Justine Duluc, actuellement âgée de trente ans, et cette femme raconte qu'elle était si malheureuse, qu'elle a été obligée de fuir le domicile conjugal depuis plus d'un an.

Reconnu coupable sans circonstances atténuantes, Cassany a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

## Variétés.

### OMNIBUS.

De omni re, et quibusdam aliis.

On offre aux Français de choisir ou la République ou l'Empire : Cela ressemble un peu trop à l'alternative dans laquelle on place Arlequin à qui on dit : « Aimez-vous mieux être pendu ou fusillé ? Choisissez ! » Arlequin répond : « J'aime mieux boire. » La République c'est le despotisme coiffé d'un bonnet rouge, l'Empire c'est la révolution coiffée d'un diadème, et la France répond : « J'aime mieux la monarchie. »

Les bons conseils sont une denrée dont la production et l'abondance s'accroissent ou se restreignent ordinairement en raison inverse des besoins du marché.

Il y a moins à blâmer la vieillesse d'être avare en fait d'enthousiasme, d'affection, de confiance, de bravoure et de dévouement, qu'à la plaindre d'être indigente sur tous ces points.

La jeunesse fait sonner ses folies, comme les chevaux qui piaffent font sonner leurs harnais.

La beauté pour les hommes, et l'esprit pour les femmes, sont relégués au rang d'adjectifs secondaires.

La continuité de la peine l'augmente, et la continuité de la joie la diminue.

L'homme n'est-il pas aussi chiche de son affection et de son estime pour autrui qu'il est prodigue pour lui-même ?.....

Dans le monde moral, comme dans le monde physique, les grandes villes sont de vastes creusets d'où sortent des produits artificiels, mais où la substance des produits naturels se décompose et s'altère.

Sur le théâtre politique, d'habiles acteurs chargés de mauvais rôles abusent le public sur le mérite de la pièce, et excitent des applaudissements pour des scènes qui devraient provoquer les sifflets. Des réflexions calmes et justes, mais tardives et superflues, ne surviennent que quand la farce est jouée et le rideau baissé.

Comme tous les esclaves émancipés, les passions qu'on ne retient pas sous le joug ne se contentent pas de la liberté, mais s'emparent du pouvoir suprême, et l'exercent en despotes.

Tous les rêveurs ne sont pas poètes, tous les fous ne sont pas amoureux, tous les ambitieux ne sont pas habiles, mais la proposition inverse est assez exacte. Voit-on la muse sans rêverie, l'amour sans démence, et l'habileté sans ambition ?.....

Dès en naissant, l'instinct des animaux sait à peu près tout ce qu'il lui est nécessaire d'apprendre, mais l'homme meurt avant que son esprit ait achevé ses études.

On se blase sur les joies, et non sur les amertumes : Des lèvres qui ne sauraient plus sourire gardent la faculté de maudire, et les yeux qui ne servent plus à admirer servent encore à pleurer.

Entre le mirage dans le détroit de Messine, ou dans le désert du Sahara, et un phénomène analogue dans les relations avec

les hommes, il y a la même différence qu'entre l'illusion et l'imposture.

L'homme ne sollicite que l'amitié d'une femme, comme le pauvre se borne à demander au riche un petit sol.... en convoitant un gros écu.

L'amour est un placement à fonds perdus... aussi s'empresse-t-il d'exiger des intérêts usuraires.

On prétend que lorsqu'il s'agit de manger, de boire, ou d'aimer, les imbéciles sont au niveau des gens d'esprit : ce n'est pas vrai, et, sur ces trois points, la différence des choix établit de prodigieuses inégalités entre les hommes.

Si on fouillait au pied des vertus comme on fouille au pied des arbres, on trouverait souvent un vice à leur racine : quelques hommes ne sont braves que par vanité, d'autres ne sont modérés que par inertie, d'autres ne sont généreux que par imprévoyance, et nos pères ont vu un prince avoir des mœurs... par avarice.

Les bavards ennuyeux sont de sots livres qu'on n'a pas la ressource de fermer à volonté.

La crainte de l'ingratitude resserre le cœur, comme la crainte de la misère resserre la bourse.

L'audace et l'éclat des ailes de l'espérance rachètent leur fragilité.

Pour triompher de l'envie, il faut savoir l'endormir : dès que ses yeux sont ouverts, on ne peut plus la désarmer.

N'étudions pas trop les finesses et les hardiesses des fripons, de peur d'être tentés de les imiter.... par amour de l'art.

Nos respects et nos déférences se mesurent plus sur notre courtoisie que sur le mérite des gens à qui nous les accordons.

La dime prélevée sur la vanité est un impôt d'un meilleur rendement que la dime prélevée sur la charité : pour s'en convaincre, il suffit de comparer le produit des souscriptions publiques au produit des quêtes anonymes.

La raillerie sans esprit n'est que l'épine sans la fleur.

En parlant les uns des autres, les hommes disent : « Nos semblables. » C'est tantôt excès d'orgueil, et tantôt excès de modestie.

Le repos est à la fois plus enviable et moins envié que le succès.

On s'abrite derrière le mensonge comme on se cache derrière un rideau, mais ce rideau s'use vite, se déchire aisément, et on reste à découvert.

On fuit l'homme ivre, on s'en écarte avec dégoût, mais, s'il parvient à se fuir lui-même, que lui importe l'éloignement d'autrui ?

La glu à laquelle les hommes se laissent prendre est toujours composée des mêmes ingrédients et toujours employée de la même manière depuis le temps qu'Ève en a transmis la recette à ses filles.

L'amour n'est-il pas le seul oiseau qui demande et cherche une cage ?...

Chez les Mahométans, la polygamie ôte tout prétexte et toute excuse à l'inconstance... de l'homme.

Le premier amour dévore, et le dernier savoure.

A refuser de mettre sa personne en péril, on y met son honneur.

La veille et le sommeil se divisent la vie en deux parties inégales dont le sommeil prend la moins longue, mais la moins mauvaise, et, si on avait la faculté de se choisir ses rêves, on souhaiterait qu'il occupât à lui seul toute la durée de l'existence.

L'ingratitude est tellement inhérente à notre espèce que nous donnons au chien le titre d'ami de l'homme sans pouvoir oser dire qu'à son tour l'homme est l'ami du chien : il est son maître.... ce qui est un peu différent.

On rencontre dans le chemin de la vie mille pentes ardues où les hommes qui descendent ont encore plus de peine à ne pas

trébucher et tomber que les hommes qui montent n'en ont à s'élever.

Sur les planches du théâtre, des femmes se montrent pour être payées, et sur le parquet des salons d'autres femmes paient pour se montrer. Une toilette de bal coûte peut-être à madame la marquise plus qu'une représentation à bénéfice ne rapporte à la diva du chant ou de la danse.

Les affections de famille sont des habits tout faits, ils peuvent être parfois un peu gênants et d'une teinte un peu terne, mais sont d'une étoffe plus solide que des vêtements qu'on a choisis à sa fantaisie et taillés à sa mesure.

Pour les hommes qui prennent au sérieux les fictions parlementaires et s'en engouent, la théorie a le même poids que l'expérience, et les choses dites équivalent aux choses faites. Des doctrines si creuses, des idées si illusives, affaiblissent les caractères autant qu'elles faussent les esprits.

De toutes les paroles de la messe, les souverains actuels semblent n'avoir retenu que celles-ci : « Tremunt potestates. »

En l'an (non de grâce mais de république) 1848, un illustre orateur s'écriait qu'au nom du patriotisme il fallait « fusiller les arrièrepensées. » Nous en demandons humblement pardon à sa glorieuse mémoire, mais ces retentissantes paroles nous ont toujours semblé une magnifique niaiserie : Fusiller les arrièrepensées, c'est fusiller l'avenir !... Il appartient aux hommes qui ont des arrièrepensées, un but qu'ils poursuivent sans y renoncer jamais, et n'appartient qu'à eux. Au nom du patriotisme, mandataires de la France, ne laissez pas les événements se dérouler au gré du bavard, mais préparez-les, dirigez-les, accomplissez-les, en obéissant fidèlement à l'arrière-pensée du pays qui vous avait élus pour la réaliser. Cette arrièrepensée est la régénération de l'honneur, le rétablissement de la sécurité, la renaissance du prestige et des prospérités de la France, en un mot c'est la monarchie.

Les hommes qui, à l'exemple du champignon, naissent du fumier, et grandissent en quelques heures, ont le sort des champignons.... on est toujours tenté de les écraser.

Dans le monde politique, les apostats se conduisent en industriels qui prétendent faire fortune en allant de faillite en faillite.

Placé entre les déceptions du jour d'hier, et les promesses mensongères du jour de demain, le jour d'aujourd'hui ressemble à un malheureux créancier tenant d'une main une traite protestée et de l'autre main une traite dont l'acceptation est des plus douteuses.  
N. DE BALLYVOLAN.

## Faits divers.

Des actes inqualifiables de sauvagerie viennent d'être jugés, cette semaine, par le tribunal de Verdun.

Deux aimables citoyens se disputent, en viennent aux coups, et enfin l'un d'eux ne trouve rien de mieux à faire que de dévorer le nez de son adversaire.

Pendant une partie de cartes, deux joueurs, les deux frères, empoignent leur frère et le placent sur le feu pour le griller, et cela en présence de la mère qui applaudit.

Un jeune homme de 25 ans prend la résolution de vivre au milieu des bois ; il s'établit dans une espèce de hutte et se procure des moyens d'existence en volant la nuit tout ce qu'il peut saisir dans les villages.

Devenu la terreur des habitants de la contrée, il est enfin traqué et saisi !

La veille de la Saint-Jean, « selon l'usage antique et solennel », le maire de Marseille, suivi de tous ses collègues, est allé allumer le feu traditionnel sur la Cannebière, au milieu des applaudissements de la population.

A Toulouse, c'est le clergé des paroisses qui, pour se conformer à la tradition, a béni les feux.

Les journaux de Soissons nous apportent le récit d'un crime inouï commis par un en-

fant de seize ans, apprenti cuisinier à Château-Thierry.

Mécontent de son patron et en quête d'un autre maître, Denis était parti pour Soissons dans une voiture de louage, bien qu'il n'eût pas un sou vaillant.

Une fois en route, sans motif, sans provocation, il prend son casse-tête et en assène un coup si violent sur le crâne de son conducteur qu'il lui brise l'os frontal, puis il jette le cadavre dans un fossé. Puis, il remonte dans la voiture, et tranquillement, il continue sa route vers Soissons. Il arrive à l'hôtel du Soleil-d'Or, se fait servir à déjeuner et va se promener.

Mais le télégraphe avait marché... Après bien des recherches, on parvint à découvrir le meurtrier près de la troupe équestre Truzzy. Il était là, appuyé contre le mur, regardant la foule d'un air distrait, l'œil hagard et ne paraissant nullement se soustraire aux recherches. Arrêté immédiatement, il a été envoyé à Château-Thierry et mis à la disposition du procureur de la république.

## Dernières Nouvelles.

La commission du budget a accepté, par 12 voix contre 9, la proposition Say et Wolowski, invitant le gouvernement à négocier avec la Banque de France la réduction à 150 millions des versements annuels faits par le Trésor ; M. Wolowski a été chargé du rapport qui serait lu demain et déposé immédiatement sur le bureau de la chambre.

A l'occasion de ce vote, on lit dans le Soir :

« Cette décision de la commission du budget a produit une certaine impression dans l'Assemblée dès qu'elle a été connue.

» Il est évident que M. Magne quitterait le ministère si l'Assemblée adoptait les conclusions de la commission. »

Le tableau des impôts et revenus indirects pour les mois d'avril et de mai 1874 vient d'être publié. Les évaluations budgétaires s'y trouvent comparées avec les recouvrements opérés pendant ces deux mois. L'écart en moins est de 23 millions 904,000 fr. C'est un déficit considérable et qui ne permet guère d'espérer que le budget de l'année courante puisse être définitivement équilibré.

D'après le *Moniteur universel*, un projet de loi reportant au mois de septembre la session des conseils généraux, qui doit légalement avoir lieu le premier lundi après le 15 août, serait prochainement déposé par le gouvernement. Cela permettrait de reculer les élections pour les conseils généraux et de les faire sous la nouvelle loi électorale.

Hendaye, 27 juin.

Le gouvernement de Madrid vient d'ordonner à Concha de licencier les soldats de son armée qui ont fait leur temps de service. Ils seraient envoyés dans les garnisons pour y attendre leur remplacement par de nouvelles recrues.

Cet ordre est généralement interprété comme un acte de méfiance du gouvernement, qui craindrait le pronunciamiento alphonse de Concha.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Publications de mariage.

Joseph Régnier, sculpteur sur ivoire, et Anne-Désirée Gauthier, couturière, tous deux de Saumur.

Lucien-Henri Madiot, boulanger, de Saumur, et Marie-Louise Duveau, couturière, de Bagnaux.

Henri-Eugène Barré dit Gallois, receveur principal, entrepreneur des tabacs, et Joséphine-Augustine-Louise Rousseau, professeur de piano, veuve Blachette, tous deux de Saumur.

Hyacinthe-François Monory, cocassier, de Saint-Lambert-des-Levés, et Victorine Baranger, cocassière, de Saumur.

Pierre-Marie Houix, carrier, de Trélazé, et Marie-Julienne Cornillet, domestique, de Saumur.

**COMIC-FINANCE**

(7<sup>e</sup> ANNÉE)

Journal satirique, Financier, paraissant le Jeudi.

32, RUE DES MARTYRS, 32.

Le **Comic-Finance** publie en dehors de sa partie satirique tous les renseignements pouvant intéresser les Capitalistes.

Ses relations lui permettent de publier, avant les autres feuilles, des nouvelles financières importantes.

Chaque numéro contient une silhouette et des dessins variés.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

PARIS ET DÉPARTEMENTS, 10 FR. PAR AN;  
5 FR. POUR SIX MOIS.

On s'abonne en adressant un mandat-poste, un chèque, ou des timbres à M. SCHRAMECK, directeur-gérant, 32, rue des Martyrs, Paris.

Chaque nouvel abonné recevra en prime l'Annuaire financier du **Comic-Finance**, 1 fort volume illustré par E. Doré, Humbert, Pépin... et autres dessinateurs de talent.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 72<sup>e</sup> fascicule, PAC à PAR, est en vente.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT  
MENIER**

Exiger le véritable nom

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellauro, le duc de Ploukow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M<sup>lle</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, ballement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M<sup>lle</sup> Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalésière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne

avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalésière* en boîtes, de 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésière* en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'été.**

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 45 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 35 — — — —  
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. . .	59	50	» 05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	657	50	» » » »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	412	50	» » » »
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	86	50	» » » »	Crédit Mobilier . . . . .	265	»	» 5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	480	»	» » » »
4 % jouissance 22 septembre. .	75	50	» » » »	Crédit foncier d'Autriche . . . .	513	75	» » » »	Société autrichienne, j. janv. . .	726	25	» » » »
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	» » » »	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	345	»	2 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Emprunt 1872 . . . . .	95	45	» » » »	Est, jouissance nov. . . . .	501	25	» 1 25	Orléans . . . . .	294	»	» » » »
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .	219	»	» » » »	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	870	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	289	50	» » » »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .	436	25	» 1 25	Midi, jouissance juillet. . . . .	621	25	» 2 50	Est . . . . .	277	75	» » » »
— 1865, 4 % . . . . .	466	75	» » » »	Nord, jouissance juillet. . . . .	1060	»	7 50	Nord . . . . .	298	75	» » » »
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	307	»	1 50	Orléans, jouissance octobre. . . .	833	75	» 1 25	Ouest . . . . .	287	50	» » » »
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	278	»	» » » »	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	531	25	» 1 25	Midi . . . . .	288	»	» » » »
Banque de France, j. juillet. . . .	3620	»	» 35	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juillet.	905	»	» » » »	Deux-Charentes . . . . .	255	»	» » » »
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	555	»	» » » »	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	735	»	» 2 50	Vendée . . . . .	253	75	» » » »
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	438	75	» » » »	Société Immobilière, j. janv. . . .	17	»	» » » »	Canal de Suez . . . . .	460	50	» » » »
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .	265	»	» » » »	C. gén. Transatlantique, j. juill. .	211	25	» 3 75				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. .	810	»	» » » »								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)  
9 — 01 — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — soir, —  
4 — 12 — — — — express.  
7 — 27 — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte  
8 — 20 — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — express.  
12 — 38 — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — —  
10 — 28 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément, MAISON, rue du Temple, n° 42, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée. S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (23)

**A VENDRE OU A LOUER**

UNE MAISON BOURGEOISE Propre au commerce. Avec cour, jardin, remise et écurie. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> HÉDELIN, notaire à Angers.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION, Le jeudi 2 juillet 1874, à midi, En l'étude,

**LA BELLE TERRE DU VERGER**

Commune de Seiches, à 18 kilomètres d'Angers. Château historique, vastes servitudes et bâtiments d'habitation et d'exploitation, parc enclos de murs, de 135 hectares; terres en dehors du parc, 19 hectares; chasse et pêche des plus abondantes. Jouissance de suite. Mise à prix... 300,000 fr. Pour les renseignements et visiter, s'adresser à M<sup>e</sup> HÉDELIN. On pourrait adjoindre de suite à la propriété, au gré de l'acquéreur, 550 hectares environ de terres et bois, joignant le parc et bordés en partie par le Loir. (146)

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean. S'adresser à la Retraite. (213)

Commune de Brigné.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Brigné prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brigné, le dimanche 5 juillet 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:  
1<sup>o</sup> 1,189 mètres courants de terrassements. . . . . 1,214 f. 39  
2<sup>o</sup> 1,189 mètres courants d'empièvements. . . . . 3,904 67  
3<sup>o</sup> Travaux d'art. . . . . 243 61  
4<sup>o</sup> Somme à valoir. . . . . 37 35  
Total général. . . . . 5,400 »

Le devis et le cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Doué, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**ON DEMANDE UN MÉNAGE**

Le mari, pour s'occuper d'un jardin, et la femme, comme cuisinière ou femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

**CHEMINÉES DE MARBRE.**

**M. LORRAIN**

PLATRIER, Rue d'Orléans, à Saumur, A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article **Cheminées de marbre** en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

**LE RENTIER**

JOURNAL FINANCIER fondé en 1869, paraissant les 7, 17 et 27 de chaque mois, donne les tirages et tous renseignements financiers et coûte 4 fr. PAR AN. Pour s'abonner, envoyer mandats ou timbres-poste au directeur, M. ALFRED NEYMARCK, 22, rue Neuve-S<sup>t</sup>-Augustin, Paris.

**L'HYDROCÉRASINE MAUREL**

brevetée s. g. d. g., modère la transpiration, sans danger pour la santé, en détruit la mauvaise odeur. Appréciée surtout pour la toilette des dames comme tonique et rafraîchissante, elle raffermi les organes, les rajoint et empêche les fleurs blanches.

**LA VULNÉRINE MAUREL**

honorée d'un rapport spécial à l'Académie de Médecine, appuyée de nombreux certificats de médecins distingués pour ces heureuses guérisons, est le meilleur antiputride. Elle purifie l'air et en détruit les miasmes morbifiques. Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, brûlures, morsures, contusions, ulcères variqueux, piqures d'insectes venimeux, arrête les hémorrhagies, empêche la gangrène, fait disparaître toute odeur, soulage l'obésité, etc. Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrerie, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. HERBERT, LOUIS, BRARD, pharmaciens à Angers; JACOBY, pharmacien à Baugé; LEROY, pharmacien à Cholet; GABLIN, pharmacien à Saumur; PIEAU, pharmacien à Segré. (150)

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraisant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique. ABONNEMENTS: Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge. S'adresser au bureau du journal.

**MALADIES** des voies urinaires et des organes générateurs chez l'homme et chez la femme. — **Rétrécissement.** — **Impuissance.** — **Affections secrètes et contagieuses,** etc. Traitement spécial du D<sup>r</sup> COURVY-DUVIVIER \*, 7, boul. Sébastopol, Paris, de 1 à 4 h., et par corresp. — Envoi f<sup>o</sup> p. poste des médicaments.

**DIPLOME DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE LYON (1872)**  
**35 Ans de Succès**  
**ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**  
Suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial, dans de l'eau sucrée, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. **L'Alcool de Menthe de Ricqlès est surtout indispensable PENDANT LES CHALEURS** où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques. En flacons et demi-flacons cachetés, dans toutes les principales pharmacies, maisons de parfumeries et d'épicerie fine. **Se méfier des imitations** et exiger la signature de H. de Ricqlès, cours d'Herbouville, 9, Lyon.

**GUÉRISON INSTANTANÉE** **NEURALGIES (faciales.) MIGRAINES** (non gastr.) **OTALGIES (névralgies de l'oreille.) MAUX DE DENTS** (lors même qu'elles seraient cariées.) **AVIS IMPORTANT:** Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'AROPLEXIE. Il sera envoyé franco, des flacons, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à guérir instantanément dans le Pharmacien. — Flacon simple: Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple: Prix, 10 fr. A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedeveigne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

**LA SANTÉ PUBLIQUE**  
Hygiène et Médecine populaires,  
Paraisant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes  
CONDITIONS D'ABONNEMENT  
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.  
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.